

COMPTE RENDU DE LA CAPL n° 1 du 13/04/2015

Après lecture de la déclaration liminaire de Solidaires Finances Publiques et après l'approbation de divers PV des CAPL précédentes, cette CAPL avait l'ordre du jour suivant :

- Affectation administrative des EDR (ex EDRA, EMR et ERD) :

Conformément au dispositif prévu, les collègues concernés auront comme nouvelle affectation administrative, la commune d'implantation du centre des finances publiques le plus proche de leur lieu de résidence familiale, à compter du 01/05/2015.

- Création du « vivier » local d'agents EDR

La Direction nous a expliqué la méthode choisie pour départager les agents ayant fait acte de candidature ; méthode basée sur l'expérience des candidats, leur profil professionnel au vu des orientations métiers définies par la Direction, la motivation des agents concernés... La règle de l'ancienneté administrative a ensuite départagé les candidats restants.

Solidaires Finances Publiques a regretté le fait que les agents qui n'ont pas été retenus, n'aient pas obtenu une explication détaillée.

- Nouvelle affectation locale des inspecteurs évaluateurs au sein du service France Domaine :

Il s'agit d'une modification de l'affectation nationale des évaluateurs qui étaient avant affectés sur la mission/structure Direction et qui sont désormais affectés sur la nouvelle mission/structure « Evalueur du Domaine ». La conséquence immédiate de cette nouvelle affectation est purement budgétaire : plus affectés en Direction, les évaluateurs ne peuvent pas prétendre à l'ACF Expertise spécifique aux inspecteurs affectés en Direction. Comble de l'ironie, même sur la période antérieure, ils n'ont jamais pu toucher cette ACF Expertise comme les inspecteurs de l'ex filière Gestion Publique affectés en Direction qui eux peuvent la percevoir depuis le 1^{er} septembre 2014, mettant fin à un traitement inéquitable des inspecteurs des finances publiques affectés en Direction selon leur origine (fiscale ou gestion publique) depuis la fusion et la mise en place de ce nouveau grade au 01/09/2011.

Vos élus à la CAPL n°1.

P.J : copie de notre liminaire.